

LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) DU DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE 2019 - 2022

*Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
des propriétaires occupants*

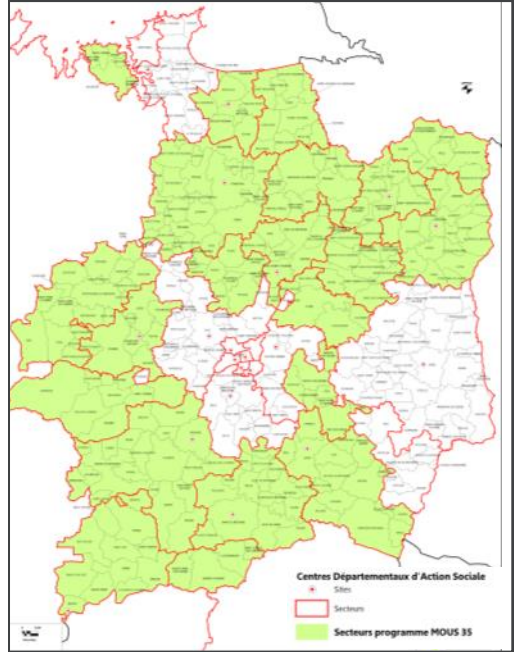


«Favoriser la production d'un logement adapté aux caractéristiques des ménages en situation de cumul de difficultés sociales, économiques et d'appropriation d'un logement afin de déclencher un processus d'insertion sociale par le logement».



Le territoire d'intervention

Le périmètre d'action de la MOUS concerne l'ensemble du territoire de la délégation du Conseil Départemental, hors Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération et Vitré Communauté.



DISPOSITIF N°1 : LES VISITES DIAGNOSTICS

L'objectif

► Orientation des propriétaires occupants vers les dispositifs appropriés grâce à un état des lieux et une identification de la problématique liée au logement

Les critères

► Pas de plafonds de ressources

Le diagnostic comprend

- La localisation du logement
- La composition du logement (avec croquis, usage des pièces, ...)
- L'analyse de l'état du logement
- L'évaluation thermique
- Le rapport social
- Les préconisations d'amélioration des conditions de vie

Le processus

Signalement par les travailleurs sociaux via la fiche de repérage (courrier ou mail) au CDHAT

Visite du CDHAT au domicile (Conseillère en Economie Sociale Familiale et Technicien habitat) en présence du travailleur social si besoin

Réalisation du rapport diagnostic et préconisations

DISPOSITIF N°2 : L'ACCOMPAGNEMENT MOUS

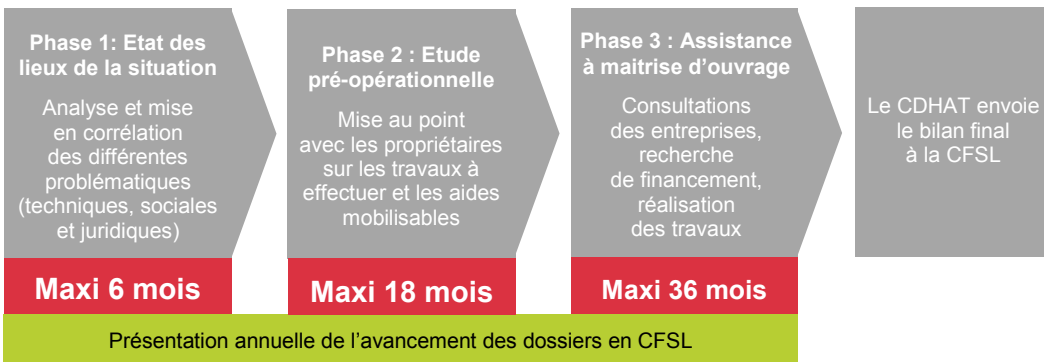
L'objectif

► Améliorer la prise en charge et le traitement des situations par un diagnostic, des préconisations de travaux d'amélioration et d'un accompagnement administratif, social et technique.

Le processus



Les étapes



Auto réhabilitation accompagnée proposée.

(1) CFSL : Commission Fonds Solidarité Logement

(2) SHCV : Service habitat et cadre de vie

Le plafond de ressources

Ces ménages doivent disposer de ressources inférieures aux plafonds de l'Anah (revenu fiscal de référence année N-2)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources...	
	Des ménages à ressources « très modestes »	Des ménages à ressources « modestes »
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

Applicables au 1^{er} janvier 2020 - mise à jour annuelle



227 rue de Châteaugiron
Le Sirius
35000 Rennes
Tél : 02 99 28 46 50
www.cdhat.fr
Madame Justine URVOY
justine.urvoy@cdhat.fr



Pôle dynamiques territoriales
Direction équilibre des territoires
Service habitat et cadre de vie
1 avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél : 02 99 02 40 86